



permis de conduire et frais exceptionnels

Par **marieBEAU**, le **02/10/2021** à **22:54**

Bonjour,

Dans notre convention de divorce par consentement mutuel, les frais exceptionnels comprennent frais médicaux, école, activités sportives. Il n'est rien précisé concernant le permis de conduire car pour dire la vérité je n'y ai pas pensé.

Est-ce que le permis de conduire fait automatiquement partie des frais exceptionnels même si cela n'est pas mentionné dans la convention ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **03/10/2021** à **06:58**

Bonjour,

Le permis de conduire pour qui ? pour vous ? pour un de vos enfants ? Qu'en pense votre avocat ?